

PCH ou COMPLEMENT AEEH ...QUE CHOISIR

Vous avez un enfant handicapé de moins de 20 ans et vous avez besoin d'aide pour compenser les besoins particuliers de votre enfant, qu'il s'agisse de besoins d'aide ou d'accompagnement humain ou de frais liés au handicap.

Vous pouvez, sous conditions, bénéficier de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH). A cette allocation de base peut s'ajouter, en fonction de l'importance des besoins liés au handicap, un complément à l'AEEH. Si un droit au complément de l'AEEH est reconnu, vous pouvez maintenant choisir entre le bénéfice de ce complément de l' AEEH et la prestation de compensation (PCH).

Ces 2 prestations prennent en compte le même type de dépenses liées au handicap, mais les conditions d'attribution, les modes de calcul et de contrôle sont différents.

La PCH était initialement destinée aux adultes à l'exception du 3ème élément déjà ouvert aux enfants (cet élément porte sur les dépenses liées à l'aménagement du logement ou du véhicule et les surcoûts liés aux transports).

La PCH est ouverte aux enfants de moins de 20 ans. Telle qu'elle existe actuellement, elle peut dans certains cas améliorer les réponses apportées aux familles, même si elle ne permet pas de couvrir la totalité des besoins spécifiques d'un enfant handicapé.

En règle générale pour la prise en charge des besoins d'aides humaines :

- Le complément de l'AEEH sera plus intéressant que la PCH :
- pour un très jeune enfant (car les critères d'accès à la PCH sont mal adaptés),
- ou si vous avez réduit ou arrêté de travailler :
- compte tenu des difficultés liées au handicap pour l'accueil en crèche ou par une assistante maternelle,
- ou vous devez consacrer beaucoup de temps pour l'accompagner lors de soins ou pour mettre en oeuvre des actions éducatives.
- Le montant de la PCH sera généralement supérieur à celui du complément de l'AEEH lorsque le temps d'aide pour les actes essentiels ou la surveillance est important ou en cas de recours, pour ces besoins d'aides, à un salarié.